

Feu sur les enseignants

(Suite de la première page)

Derrière le prétexte d'une consensuelle lutte contre la violence scolaire, « les choses sont claires, si je peux me permettre ce jeu de mots, grimace M. Willy Leroux, professeur de technologie depuis seize ans à Grande-Synthe, près de Dunkerque. Cette réforme est là pour remettre en cause notre statut » – un statut hérité des années 1950.

DES MACHINES À FABRIQUER DU PROJET

M. Leroux a de quoi être inquiet, lui qui travaille dans un établissement classé depuis cinq ans « RAR » (réseau ambition réussite). Il a pu observer la mise en place de cette politique de dérégulation – enclenchée par les gouvernements de MM. Jean-Pierre Raffarin, Dominique de Villepin et François Fillon – par petites touches, par accumulation de réformes successives.

L'instauration par M. Gilles de Robien, alors ministre de l'éducation nationale, du dispositif RAR, sans aucun doute le plus emblématique, remonte à la rentrée 2006. Elle faisait suite, déjà, à des violences urbaines largement médiatisées : la révolte des banlieues de l'automne 2005. Cette année-là, le ministère, inspiré par la commission du débat national sur l'avenir de l'école (2003-2004), présidée par M. Claude Thélot, invente un « super-prof », baptisé à l'époque « professeur référent ». Celui-ci voit sa présence dans les classes ramenée à neuf heures hebdomadaires (au lieu de dix-huit pour un certifié), mais doit en échange, selon la nouvelle rhétorique entrepreneuriale, « impulser une dyna-

mique pédagogique » et « favoriser la dynamique du projet de réseau » (4).

Ces « postes à profil » ouvrent une première brèche dans le statut de fonctionnaire. Recrutés par lettre de mission et non plus à la suite de mutations administratives, ces « professeurs référents » dépendent désormais de leur chef d'établissement ou de leur inspecteur, et sont soumis à une évaluation par objectifs.

À la façon des agents de maîtrise en entreprise, une partie de ces professeurs RAR ont servi de courroie de transmission entre les directions – soucieuses de faire appliquer les velléités réformatrices du ministère – et les équipes pédagogiques. Jusqu'alors, « l'idée générale, chez les profs, c'est une égalité de fait : je respecte tes cours car tu respectes les miens, observe M^{me} Hélène Dooghe, professeure de lettres modernes à Roubaix (5). On fait le même boulot, avec le même nombre d'heures, les mêmes conditions de travail. Ce genre de profs, avec un statut différent, avec une présence moindre devant les élèves, avec un rapport particulier à la hiérarchie, a amené une certaine division dans les salles de profs. Ce qui peut être préjudiciable, car, dans ces collèges, nous avons avant tout besoin de solidarité. »

« J'ai voulu l'autonomie des réseaux ambition réussite comme un moyen de libérer les énergies, de stimuler les projets innovants, l'invention pédagogique et aussi la création de partenariats avec des acteurs de la vie économique et de la société civile », s'enflammait en janvier 2007 M. de Robien (6). Sans surprise, ces « superprofs » se sont bien souvent transformés en véritables machines à fabriquer du « projet »,

comme les sixièmes « à thème » (Egypte, musique, théâtre... astrologie, etc.).

Mais l'enthousiasme de M. de Robien n'est pas unanimement partagé. « En réalité, les projets répondent surtout à une volonté de la hiérarchie, qui veut donner une image positive des établissements difficiles, particulièrement dans une période où les moyens ont diminué drastiquement et où la carte scolaire a été supprimée », glisse M^{me} Cécile Poullelaouen, professeure d'anglais. « Personne ne semble se soucier d'évaluer sérieusement l'efficacité pédagogique de ces projets, notamment en termes de progrès scolaires des élèves », confirme M^{me} Dooghe. *Le concept de projet suffit bien à sa propre justification...* » (lire l'article ci-dessus).

« NOUS AVONS UN PUBLIC À CONQUÉRIR »

Les rapports d'activité dans les RAR, rédigés par les professeurs référents, illustrent parfois jusqu'à la caricature la prédominance de cette nouvelle norme pédagogique. Un exemple parmi tant d'autres : « La mise en place de projets transversaux à un ensemble d'établissements scolaires du réseau reflète la réalité de la mobilisation des moyens et du travail en partenariat au service de la réussite des élèves dans un domaine donné (7) », écrit l'académie de Clermont-Ferrand dans une note où le mot « projet » figure vingt et une fois sur neuf pages.

Il n'est guère surprenant de voir la réforme « ambition réussite » de 2006 associer des mesures favorisant à la fois la prise

de pouvoir des chefs d'établissement, la création d'une hiérarchie intermédiaire et l'utilisation surabondante de concepts creux. Les sociologues Luc Boltanski et Eve Chiapello avaient montré en 1999 comment, depuis une vingtaine d'années, le capitalisme s'était modernisé en se parant de colifichets tels que les concepts de « réseau » et de « projet » (8).

Franck Lepage, militant de l'éducation populaire, a observé les effets mercantiles de cette contamination rhétorique dans le secteur socioculturel : « Aujourd'hui, on réunit un groupe de jeunes. Avec eux, on monte un "projet". Ce projet dure un an. On défend ce projet en échange d'une subvention, en concurrence avec d'autres porteurs de projets. Ce projet n'est pas fini qu'on est déjà en train de préparer le projet suivant pour obtenir la subvention suivante. A partir du moment où l'on fait ça, mesdames et messieurs, on entre dans la définition marxiste de la marchandise. La marchandise, c'est un bien ou un service réalisé dans des conditions professionnelles, qui teste sa pertinence sur un marché en concurrence avec d'autres biens ou services équivalents. Eh bien, mesdames et messieurs, le mot "projet" est un mot qui, insidieusement, transforme notre vie en un processus de marchandise (9). »

C'est maintenant le tour de l'Education nationale : « Le principal de notre collège nous a annoncé, à la rentrée, que nous pouvions déposer des projets, mais qu'il ne pourrait en faire subventionner que cinq par le conseil général, raconte M^{me} Dooghe. Il est évident que cette mise en concurrence risque de diviser les professeurs et de fragiliser ceux qui ne feront pas partie du projet gagnant. Sans

compter qu'elle accroît le pouvoir du chef d'établissement et diminue d'autant notre liberté pédagogique. »

Par ailleurs, ces « projets » deviennent les arguments sur la base desquels principaux et proviseurs cherchent désormais à « vendre » leur établissement aux parents d'élèves. On ne s'étonnera donc pas d'entendre le responsable d'un collège de Roubaix déclarer le jour de la rentrée : « Nous n'avons pas fait une campagne énorme de publicité. Nous avons un public à conquérir (10)... » A conquérir grâce au relais complaisant de la presse régionale.

Ainsi, pour l'académie de Lille, *La Voix du Nord* et *Nord Eclair* font régulièrement l'éloge de ce type d'initiatives : « Une boutique du RC Lens ouvre au collège Langevin d'Avion », « Concours de calcul mental au collège Michel-de-Swaan », « Education musicale au collège Camus : une dernière année en fanfare », « Au collège Van-der-Meersch, on parle excel-

(4) « L'éducation prioritaire », octobre 2009, www.education.gouv.fr

(5) Six collèges publics sur sept de la ville de Roubaix sont classés « ambition réussite ». En 2009, cette académie possédait le premier réseau ambition réussite du territoire, avec 28 établissements (sur 254) classés dans ce dispositif.

(6) « Séminaire des réseaux ambition réussite : l'excellence au service des élèves », 16 janvier 2007.

(7) Réseau ambition réussite, « Contrats d'objectifs 2007-2010 », académie de Clermont-Ferrand ; www.ac-clermont.fr

(8) *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.

(9) Franck Lepage, *Inculture(s)*, tome 1 : *L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu... ou Une autre histoire de la culture*, Editions du Cerisier, Cuemes (Belgique), 2007.

(10) Propos rapportés par Marie-Claude Boidier, professeure d'anglais.